Ordre des hygiénistes dentaires du Québec

ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC

PROJET - Procès-verbal de la 50e Assemblée générale annuelle des membres

Tenue le 12 novembre 2025, à 19 h, par visioconférence

---

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

M. Jean-François Lortie, H.D., président de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ), prononce son mot de bienvenue et une déclaration de reconnaissance territoriale pour les peuples des Premières Nations.

Le président procède ensuite à la présentation des personnes présentent à la table soit :

- Mme Geneviève Dorais-Beauregard, directrice générale de l'Ordre ;
- Me Laurence Rey El fatih, directrice des affaires juridiques et secrétaire de l'Ordre ;
- Mme Kim Farrell, H.D., administratrice élue au Conseil d'administration (CA) de l'Ordre, vice-présidente du CA et présidente du comité de gouvernance. Elle présentera les points de l'ordre du jour sur la rémunération des membres du CA et de la présidence ;
- M. Michel Poirier, de la firme comptable Poirier et Associés, Inc., auditeur de l'Ordre, qui présentera les états financiers audités de l'exercice financier 2024-2025 ;

Il souligne la présence à distance, par visioconférence des administratrices et administrateurs de l'Ordre dont Mme Véronique Dionne, H.D., administratrice élue au CA de l'Ordre, présidente du comité des ressources humaines et Mme Stéphanie Ritchie, H.D., administratrice élue au CA de l'Ordre, présidente du comité d'audit.

Il fait également mention de la présence à distance, par visioconférence, de membres du personnel de l'Ordre et adresse des remerciements au nom de l'Ordre et des membres du CA à M. Jacques Gauthier, directeur général et secrétaire de l'Ordre de 2017 à 2025, à M. Franck Giverne, administrateur élu, à Mme Josée Tessier, administratrice élue et à M. Réal Couture, administrateur nommé qui ont quitté la direction, ainsi que le CA de l'Ordre au cours de la dernière année.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président fait la constatation du quorum (134 membres sont présents à l'ouverture de l'assemblée à 19 h) et de la régularité de l'avis de convocation. L'avis de convocation doit être transmis au moins 30 jours avant l'AGA. Celui-ci a été envoyé par courriel à tous les membres le 26 septembre 2025.

Il déclare ouverte la 50e assemblée générale annuelle (AGA) à 19 h.

3. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

Le président mentionne que la *Politique sur les règles régissant la tenue des assemblées générales des membres de l'Ordre* prévoit que la présidence de l'AGA est assurée par le président, à moins qu'il désigne une autre personne à cette fin.

Pour l'AGA 2025, il a été déterminé que la présidence de l'assemblée serait assurée par M. Jean-François Thuot. M. Lortie présente le président d'assemblée.

4. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

Le président d'assemblée entre en fonction. Il fait d'abord un rappel des règles de fonctionnement de l'assemblée générale. Étant donné que la présence du public est permise, il donne les indications sur les votes, lesquels ne sont ouverts qu'aux membres de l'Ordre.

Le président d'assemblée procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle
2. Constatation de la régularité de la convocation et vérification du quorum
3. Nomination du président d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 2 novembre 2024
6. Rapport de la présidence sur les activités du Conseil d'administration
7. Rapports de la direction générale, des comités et des activités de l'Ordre
8. Rapport des élections
9. Dépôt des états financiers audités de l'exercice 2024-2025
10. Nomination des auditeurs pour l'année financière 2025-2026
11. Cotisation des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec 2026-2027
    a. Rapport sur la consultation prévue à l'article 103.1 du Code des professions
    b. Projet de résolution du Conseil d'administration
    c. Nouvelle consultation des membres présents
12. Approbation de la rémunération des membres du CA
    a. Rémunération des membres élus du CA
    b. Rémunération de la présidence
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée générale annuelle

Le président d'assemblée rappelle que la *Politique sur les règles régissant la tenue des assemblées générales des membres de l'Ordre* ne permet pas l'ajout de points à l'ordre du jour par les membres, mais que les questions et autres sujets que veulent aborder les membres peuvent être soulevés lors de la période de questions prévues en clôture de l'assemblée.

Sur proposition de Stéphanie Saillant, H.D., appuyée par Josée Turcotte, H.D., l'ordre du jour de la 50e assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec est adopté à l'unanimité, tel que proposé.

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 2 NOVEMBRE 2024

Le président d'assemblée demande aux membres présents lors de l'AGA 2024 s'ils ou elles ont des corrections à proposer au procès-verbal dont ils ont reçu copie. Les corrections de coquilles pourront être transmises directement à la secrétaire générale. Aucune correction n'est demandée.

Il fait la lecture du projet de résolution soumis à l'assemblée concernant l'adoption du procès-verbal de la 49e assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec tenue le 2 novembre 2024.

Sur proposition de Catherine Forget, H.D., appuyée par Josée Turcotte, H.D, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 49e assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec tenue le 2 novembre 2024, tel que déposé.

Le président d'assemblée vérifie ensuite si un membre demande le vote sur cette résolution. Une hygiéniste dentaire demande le vote.

À la suite du vote tenu par moyen technologique, la résolution est adoptée à la majorité.

AFFAIRES DÉCOULANT

Le président d'assemblée passe ensuite la parole à la secrétaire de l'Ordre pour les affaires découlant du procès-verbal de l'AGA 2024.

À la suite de la présentation de la secrétaire, le président d'assemblée reprend la parole et informe les membres qu'ils peuvent visualiser le rapport annuel 2024-2025 de l'Ordre ainsi que toute la documentation transmise en vue de la tenue de l'AGA dans la page dédiée à l'AGA du site internet de l'Ordre. Ils pourront s'y référer tout au long de l'assemblée.

6. RAPPORT DE LA PRÉSIDENCE SUR LES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président d'assemblée passe la parole au président de l'Ordre pour la présentation de son rapport.

Le président de l'Ordre aborde les points suivants du rapport annuel 2024-2025 :

- Rapport du président ;
- Activités du Conseil d'administration ;
- Activités des comités formés par le Conseil d'administration ;
- Éthique et déontologie des administratrices et des administrateurs ;
- Orientations stratégiques.

Le président d'assemblée passe ensuite la parole à Mme Dorais-Beauregard, directrice générale de l'Ordre pour faire lecture des rapports de la direction générale, des comités et des activités de l'Ordre.

7. RAPPORTS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE, DES COMITÉS ET DES ACTIVITÉS DE L'ORDRE

Mme Dorais-Beauregard offre un résumé des parties suivantes du rapport annuel 2024-2025 :

- Rapport de la direction générale ;
- Effectifs professionnels ;
- Faits saillants des activités de protection du public ;
- Communications et rôle sociétal.

Le président d'assemblée informe les membres présents qu'ils pourront adresser leurs questions sur le rapport de la présidence et celui de la direction générale lors de la période de questions prévue à la fin de l'assemblée.

8. RAPPORT DES ÉLECTIONS

Le président cède la parole à Me Laurence Rey El fatih, directrice des affaires juridiques et secrétaire de l'Ordre pour faire rapport des élections pour les régions Centre et Nord-Ouest qui se sont déroulées le 20 juin 2025 et de l'élection pour la région Nord-Est qui s'est déroulée le 31 octobre 2025.

Au terme de ces élections, Mme Sophie Paquin-Petitjean, H.D., Mme Katherine Simard, H.D. et Mme Stéphanie Ritchie, H.D. ont été élues pour une durée de 4 ans pour la région Centre. Mme Thi Sopha Son, H.D. a été élue pour une durée de 4 ans pour la région Nord-Ouest et Mme Farheen Ali, H.D. a été élue pour la région Nord-Est jusqu'en juin 2026.

9. DÉPÔTS DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS DE L'EXERCICE 2024-2025

Le président d'assemblée introduit le point abordé et cède la parole à M. Michel Poirier, auditeur externe de la firme Poirier et Associés inc., qui présente les états financiers audités de l'Ordre pour l'exercice financier 2024-2025.

Le président d'assemblée reprend la parole et ouvre une séance de questions.

Certains membres interrogent la Direction quant au coût et au financement de la cérémonie de bienvenue des nouvelles et nouveaux détenteurs de permis qui se déroule en septembre. La directrice générale répond aux questions.

Une question sur l'audit des dépenses internes de l'Ordre est ensuite posée. La réponse est apportée par l'auditeur externe, M. Poirier et des explications complémentaires sont données par M. Lortie, président de l'Ordre.

Au terme du temps d'échanges, le président d'assemblée remercie M. Poirier et l'invite à quitter l'assemblée.

M. Poirier quitte l'assemblée.

10. NOMINATION DES AUDITEURS POUR L'EXERCICE 2024-2025

Le président d'assemblée fait la lecture de la recommandation du CA à l'effet de procéder à la nomination de la firme Malette inc. à titre d'auditeur externe pour l'exercice 2025-2026 de l'Ordre., le tout sous réserve de l'approbation des membres réunis en assemblée générale annuelle conformément à l'article 104 du *Code des professions*.

Ce dernier indique qu'il est du ressort des membres réunis en assemblée d'adopter une résolution quant à la nomination des auditeurs qui seront chargés d'auditer les livres et les comptes de l'Ordre. À cette fin, un projet de résolution est présenté à l'assemblée qui procède ensuite à son adoption :

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration recommandant aux membres réunis lors de l'assemblée générale annuelle 2025 de nommer la firme Malette, inc. à titre d'auditeur pour l'audit de l'exercice financier 2025-2026 ;

Sur proposition de [nom de l'hygiéniste dentaire], appuyée par [nom de l'hygiéniste dentaire], il est résolu de nommer la firme Malette Inc. à titre d'auditeur pour l'audit de l'exercice financier 2025-2026 de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec.

Le président d'assemblée demande si les membres ont des questions sur ce point. Une question émane d'une hygiéniste dentaire avec pour sujet le coût du processus de sélection de la nouvelle firme et si cela a un impact au niveau du budget de l'Ordre. Mme Dorais-Beauregard répond à la question par la négative. Une autre question porte sur le nombre d'offres de services reçues par l'Ordre. Le président répond à la question en mentionnant que l'Ordre a reçu 3 soumissions.

Le président d'assemblée demande ensuite si un membre demande le vote sur cette résolution. Une hygiéniste dentaire demande le vote. Celui-ci est tenu par moyen technologique.

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration recommandant aux membres réunis lors de l'assemblée générale annuelle 2025 de nommer la firme Malette inc. à titre d'auditeur pour l'audit de l'exercice financier 2025-2026 ; Sur proposition de Julie L'Heureux, H.D., appuyée par Martine Gaucher, H.D., il est résolu à la majorité de nommer la firme Malette inc. à titre d'auditeur pour l'audit de l'exercice financier 2025-2026 de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec.

11. COTISATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES DU QUÉBEC 2026-2027

Le président d'assemblée cède la parole à Me Laurence Rey El fatih, secrétaire de l'Ordre, qui fait un rappel des dispositions législatives relatives à la détermination du montant de la cotisation annuelle et du processus de consultation que les ordres professionnels doivent suivre. Me Rey El fatih offre un résumé de l'information transmise aux membres pour cette consultation menée.

Elle cède ensuite la parole à la directrice générale pour la présentation du résultat de la consultation.

Le président d'assemblée reprend la parole pour ouvrir la période de consultation finale se déroulant lors de l'assemblée. Il explique que le processus prévoit de recueillir les nouveaux commentaires des membres et qu'il ne s'agit pas d'une période de débat sur le montant de la cotisation puisque l'assemblée n'a pas à voter sur ce sujet.

Les membres présents sont invités à transmettre des commentaires supplémentaires ou complémentaires à ceux déjà transmis lors de la période de consultation de 30 jours afin d'enrichir la consultation, et ce, en vue de la prise de décision définitive par le CA lors de sa séance du 22 novembre 2025.

Plusieurs hygiénistes dentaires s'expriment sur le salaire de la présidence, le montant de la cotisation qui augmente alors que le nombre d'H.D. augmente aussi en parallèle et le système de fonds de réserve de 6 mois. Le président de l'Ordre et la directrice générale apportent des réponses à l'ensemble de ces sujets.

12. APPROBATION DE LA RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATRICES ET DES ADMINISTRATEURS ÉLUS ET DE LA PRÉSIDENCE

a) RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATRICES ET DES ADMINISTRATEURS ÉLUS

Le président d'assemblée demande aux membres du CA de quitter l'assemblée pour ce segment du point de l'ordre du jour à l'exception du président de l'Ordre, et de la présidente du comité de gouvernance, Mme Kim Farrell.

Les membres du CA quittent l'AGA exceptés M. Lortie et Mme Farrell.

M. Thuot explique les dispositions législatives relatives à la rémunération des administrateurs et le contexte d'application de celle-ci. Il invite ensuite la présidente du comité de gouvernance, Mme Kim Farrell, H.D., à présenter la responsabilité du comité de gouvernance sur le plan de la rémunération des membres du CA et l'information transmise aux membres sur ce sujet dans la documentation rendue accessible sur le site Internet de l'Ordre en prévision de la tenue de l'AGA 2025.

Le président d'assemblée reprend la parole et demande aux membres s'ils ont des questions. Une hygiéniste dentaire demande si la cotisation permet d'alimenter les jetons de présence alloués aux administratrices et aux administrateurs élus. La directrice générale répond par la positive.

Au terme de la période de questions, le président d'assemblée invite Mme Farrell à quitter le plateau.

Mme Kim Farrell quitte l'AGA.

Le président d'assemblée procède à la lecture du projet de résolution soumis à l'assemblée concernant la rémunération des administratrices et des administrateurs élus et demande si un membre souhaite le vote sur cette résolution. Une hygiéniste dentaire demande le vote.

CONSIDÉRANT les paramètres de la rémunération des administratrices et des administrateurs élus pour l'exercice financier 2026-2027 définis par le Règlement sur l'organisation de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et les élections à son Conseil d'administration et la Politique sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la présidente et du président de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec ;

CONSIDÉRANT l'article 104 du Code des professions voulant que les membres de l'Ordre réunis en assemblée générale approuvent la rémunération des administratrices et des administrateurs élus ;

À la suite du vote tenu par moyen technologique, sur proposition de Franck Giverne, H.D., appuyée par Anick Lessard, H.D., il est résolu à la majorité d'approuver la rémunération des administratrices et des administrateurs élus pour l'exercice financier 2026-2027 selon les paramètres soumis à l'assemblée générale des membres ce 12 novembre 2025.

Le président d'assemblée invite la présidente du comité de gouvernance, Mme Kim Farrell, ainsi que les administratrices et les administrateurs à réintégrer la séance et demande au président de quitter le plateau pour ce prochain segment du point.

Les membres du CA réintègrent l'AGA, incluant Mme Kim Farrett et le président, M. Jean-François Lortie, quitte l'AGA.

b) RÉMUNÉRATION DE LA PRÉSIDENCE

M. Thuot cède la parole à Mme Farrell pour la présentation de ce point. Il reprend ensuite la parole et procède à la lecture du projet de résolution concernant la rémunération de la présidence. Au terme de sa lecture, il demande aux membres s'ils ont des questions.

Les questions portent sur le salaire de la présidence et le mode d'élection du président en juin 2024. La présidente du comité de gouvernance et la directrice générale apportent les réponses sur ces sujets. Une autre hygiéniste dentaire interroge sur la pertinence de voter une augmentation du salaire du président alors que selon sa compréhension, « l'Ordre est en déficit ». La directrice générale la rassure sur le fait que l'Ordre n'est pas en déficit, mais que c'est le fonds de réserve qui doit être comblé pour arriver à un cumul de 6 mois de réserve.

Le président d'assemblée procède à la lecture du projet de résolution soumis à l'assemblée concernant la rémunération de la présidence et demande si un membre souhaite le vote sur cette résolution. Une hygiéniste dentaire demande le vote.

CONSIDÉRANT les paramètres de la rémunération du président de l'Ordre pour l'exercice financier 2026-2027 définis par le Règlement sur l'organisation de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec et les élections à son Conseil d'administration et la Politique sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la présidente et du président de l'Ordre des hygiénistes dentaires du Québec ;

CONSIDÉRANT l'article 104 du Code des professions voulant que les membres de l'Ordre réunis en assemblée générale approuvent la rémunération des administratrices et des administrateurs élus ;

À la suite du vote tenu par moyen technologique, sur proposition de Josée Dufour, H.D., appuyée par Anick Lessard, H.D., il est résolu à la majorité d'approuver la rémunération de la présidence pour l'exercice financier 2026-2027 selon les paramètres soumis à l'assemblée générale des membres ce 12 novembre 2025.

Le président réintègre l'assemblée.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président accueille les questions des membres. Conformément à la Politique sur les règles régissant la tenue des assemblées générales des membres de l'Ordre, il est convenu que les sujets abordés pendant la période de questions seront transmis au CA pour considération et réponse, si nécessaire.

Les interventions des membres durant cette période concernent principalement :

- Les finances de l'Ordre, notamment l'utilisation des fonds récoltés par l'Ordre, le montant de la cotisation et le salaire de la présidence ;
- Les processus internes (recrutement, sélection des prestataires et commanditaires, appels d'offres de services) ;
- Le mode de scrutin pour l'élection de la présidence ;
- La modernisation de la profession et les relations avec les autres professions du domaine buccodentaire.

Des éléments de clarifications sont apportés séance tenante. Le président de l'Ordre, la directrice générale et la secrétaire informent les membres que les questions qui n'auront pas trouvé réponse seront traitées ultérieurement et une communication leur sera transmise à cet effet.

Une mention de félicitation est adressée par une hygiéniste dentaire concernant l'ouverture du programme en Technique d'hygiène dentaire à Matane et une autre hygiéniste dentaire remercie de pouvoir obtenir des réponses précises et claires en direct.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Le président de l'Ordre adresse son mot de la fin et présente ses remerciements d'usage.

L'ordre du jour de l'assemblée étant écoulé, le président de l'Ordre proclame à 21 h 18 la levée de l'assemblée générale annuelle 2025.

_____	_____
Jean-François Lortie, H.D., B. Éd. Président	Me Laurence Rey El fatih, avocate Directrice des affaires juridiques et secrétaire